

QUELQUES REFLEXIONS SUR LE DEBAT SUR LES MOYENS D'INFORMATION APRES LES EVENEMENTS DU DEBUT OCTOBRE 88 ⁽¹⁾

Par Zoubir CHAOUCHE-RAMDANE
Directeur I.S.I.C

Nous tenons tout d'abord à remercier les organisateurs du colloque consacré à la presse écrite au Maghreb : "Evolution et Renouveau".

Lorsqu'au mois de mai de cette année, les organisateurs du Colloque nous ont parlé d'un renouveau sur fond de crise, nous pouvons affirmer que pour nous, enseignants en Sciences de l'Information nous ne fûmes guère surpris. Crise latente dans l'ensemble des médias algériens et qui a pour origine certaine et comme fondement essentiel l'absence de démocratie et de liberté d'expression-Création de collectifs de journalistes en marge de l'U.J.E.T pour traiter des problèmes spécifiques à la profession bien avant les événements d'octobre.

La crise des médias en général et de la presse écrite en particulier s'est manifestée au grand jour avec les événements du début du mois d'octobre — (5-10/10/88).

Nous n'aborderons guère les événements dans le présent exposé. Par contre, nous essaierons de voir comment les dits événements ont été un catalyseur dans le débat sur les moyens d'informations en Algérie, car l'ensemble des moyens d'information (et particulièrement la T.V et la presse écrite) ont été remis en cause aussi bien de l'intérieur (travailleurs et journalistes) que de l'extérieur (lecteurs-auteurs-télespectateurs-publics en général). Ces événements d'octobre ont jeté à notre avis une lumière crue sur les innombrables tares des médias nationaux qui ont été en déça de tout ce que le public est en droit d'attendre d'eux, les médias ont été pratiquement absents de la couverture des événements.

Aussi, nous allons essayer de serier les principaux thèmes du débat, car pour la première fois à notre avis dans l'histoire de la presse et de l'information les principaux protagonistes ont donné un point de vue, un commentaire une opinion — (Nous entendons par protagonistes les Directeurs et les journalistes, le public au sens large (courrier des lecteurs) et les Responsables de l'Etat ou du Parti.

(1) Communication présentée au Colloque International "La presse-écrite au Maghreb Réalités et Perspectives". Tunis-Centre Africain de Perfectionnement des Journalistes et Communicateurs. Tunis 1/3 Décembre 1988.

Plusieurs thèmes furent abordés lors du débat imposé par les circonstances du mois d'octobre. Nous pouvons citer entre autres : le problème de la démocratie, de la liberté de la presse et de la liberté d'expression, le système national d'information, la profession de journaliste et les unions professionnelles, la censure les entraves et difficultés à publier, enfin la vision de la presse ou de l'information par l'A.P.N, la Ligue algérienne des Droits de l'Homme (L.A.D.H) et le Parti.

Le débat est essentiellement animé par les journalistes qui commencent à organiser des rencontres débats, des assemblées générales et se concertent de plus en plus aussi bien à l'intérieur des entreprises d'informations qu'en marge des dites entreprises.

Pour la première fois on filme une Assemblée générale de journalistes dans "une atmosphère de totale liberté" (E.M. 23/10/88). Par ailleurs l'hebdomadaire *Algérie-Actualité* (3/11/88) souligne que "26 ans durant, jamais les journalistes algériens ne s'étaient rencontrés pour parler entre eux et de leur problèmes".

Nous apprenons aussi lors de ces assemblées qu'il existe "Une déclaration de journalistes sur l'état de la presse (mai 1988) qui a été rendu publique par voie de photocopies. Paradoxe, le seul texte sur lequel s'entendent tous les journalistes algériens ne peut être publié dans les colonnes des journaux dans lesquels ils exercent".

Ainsi les journalistes se proposent de réfléchir sur la faillite de l'information nationale et sur les moyens qui permettent d'y remédier au plus vite. Faillite analysé d'ailleurs par A.A en ces termes : "D'interdits en tabous, de silence en dérobades, le terrain a été abandonné par la presse nationale et aussitôt occupé dans une conquête sans gloire parce que sans résistance, par nos confrères étrangers qui jouissent dans notre pays même d'un accès à l'information dont aucun journaliste algérien, même dans ses fantasmes les plus fous ne peut rêver — Pour caractériser cet état de fait il se trouve que nous employons ironiquement l'expression : "Les organes et agences de presse étrangers sont devenus la source *nationale* première d'information".

La notion de la liberté de la presse est au centre du débat. Ainsi il est souligné la nécessité d'une presse plus libre, d'une information plus large et de qualité, sérieuse, précise une information nationale performante, crédible, de la liberté d'expression, la pluralité d'organes ce qui permet au journaliste de rejoindre selon ses sensibilités et permet en même temps de mesurer les différentes sensibilités par l'audience des journaux, la séparation totale des pouvoirs l'exécutif, le judiciaire, le législatif et même celui de l'information.

La restauration d'une vraie *démocratie* ne peut pas se faire sans une *nouvelle conception* plus libre de l'information.

"La seule liberté de la presse qui puisse exister est bien de laisser, de donner au lecteur, quelqu'il soit, la possibilité de choisir dans un éventail conséquent de titres, celui qui correspond le mieux à sa sensibilité politique ou à ses centres d'intérêt (EM 29/10/88).

Les journalistes demandent aussi l'instauration de Comité de rédaction et la mise en place d'une structure de coordination collégiale qui mettrait fin au monopole de la responsabilité.

Exp : de liberté :

Le 3/11/88 — 20h30 Chaîne III (3 heures). Etonnement et même stupéfaction : Débat libre rassemblant quelques sensibilités comme (journalistes, cinéastes, députés, juristes etc...) ouvrait une nouvelle ère au champ démocratique.

Conséquence 2^{ème} exemple A.A. 17/11/88.

Printemps ou mirage? "Les tirages ont augmenté considérablement malgré l'austérité (papier). Quotidiens et hebdomadaires disparaissent des kiosques aussitôt déposés.

Causes d'une presse médiocre :

Il faut les rechercher dans la pratique du système national d'information qui est fondé sur le code de l'Information de 1982 ⁽¹⁾ et les Résolutions du Comité Central ⁽²⁾. Nous sommes dans un domaine de souveraineté nationale (Art. 1 du Code de l'Information).

Toutefois nous ne pouvons pas exclure le système national d'information (Cadre de la loi) du système politique général qui régit le pays.

Les tares de la presse actuelle sont dûes essentiellement à :

- Au système politique qui a favorisé la rétention de l'information (Règles non écrites mais appliquées par de nombreux responsables). Monopolisation.
- Réduction des journalistes à des tâches mineures de rédaction.
- Monopole de la responsabilité
- Autocensure et silences
- Absence de liberté d'expression
- Censure
- Langue de lois
- Abus
- Interdits professionnels
- Utilisation de la presse à des fins occultes
- Personnalités responsables qui s'adressent à la presse étrangère pour donner des informations.

Enfin on a perdu de vue le destinataire principal de tout le travail des médias : le peuple dont le droit à une information de qualité et d'objectivité est reconnu par la Charte Nationale et la Constitution.

Des réformes du système national d'information doivent toucher le Code de l'Information qui devrait déterminer les droits et devoirs des journalistes, qui détaille article par article le cadre juridique de la profession, clarifier les rapports entre les entreprises d'information et les journalistes. Mesures législatives et réglementaires qui déterminent les différents champs

(1) Loi N°82-01 du 6/2/1982 portant Code de l'Information.

(2) 7^{ème} session du C.C du Parti du F.L.N. Résolutions sur la politique de l'Information. Rapport sur la politique de l'Information (15 juin - 17 juin 1982).

d'activité et qui garantissent l'immunité contre les pressions. Le système national d'information doit être déverrouillé pour permettre à la presse de s'affirmer par sa crédibilité et son objectivité.

En ce qui concerne le métier de journaliste et les unions professionnelles, les débats mettent en évidence les difficultés du journaliste qui se heurte au "diktat" de la fameuse autorisation en dépit d'une carte professionnelle signée conjointement par Mrs les Ministres de l'Information et de l'Intérieur et en dépit d'un ordre de mission établi en bonne et due forme pour réaliser un reportage dans une unité économique ou un service donné ainsi que le refus d'accès aux sources de l'information.

Par ailleurs les journalistes cherchent à se regrouper au sein des "unions professionnelles pluralistes et autonomes". Ils souhaitent contrairement à ce qui existe c'est-à-dire l'U.J.E.T, organisation socio-professionnelle sous l'égide du Parti, édifier une organisation démocratique qui échappe à tout monopole de responsabilité, une union forte libre, démocratique qui place les intérêts de la profession au dessus de toute autre considération".

CENSURE

Horizons du 3/11/88

"Liste non exhaustive de production télévisuelles n'est pas un prétexte pour jeter l'anathème. Elle sert de point de repère, de source à nos légitimes interrogations sur les raisons d'une pratique qu'appauvrit la programmation nationale et musèle une certaine manière de dire et de filmer les choses. Pourquoi financer et produire des œuvres qui seront interdites à la diffusion ? Cet exemple de la censure à la production télévisuelle peut-être élargie à l'ensemble des médias.

LISTE EXHAUSTIVE DE QUELQUE ŒUVRES AUDIOVISUELLES (FILMS, DOCUMENTAIRES, SERIES, VARIETES) PRODUITES PAR LA TELEVISION NATIONALE ET QUI N'ONT JAMAIS ETE DIFFUSEES

SERIES

— La clef épileptique

1. Stationnement Interdit (25 min) Mourah, (1982)
2. La Goutte (60 min) Hadjadj, (?)
3. Oualou (30 min), Begga, (1982)
4. La Roue (60 min) Lamri, (1982)
5. Takyn Saâdi (le labyrinthe — 45 min) Baba-Aissa (?)
6. Tarfa (la corde) Hachemi C. (?)

DRAMATIQUES

1. Etmaâ ifassad etbaâ (120 min) Benbrahim/Hachemi C. (1980)
2. Ya El Akh Rak Metsellel (120 min) Belhadj (1983)
3. Khotba Dial Sidna (90 min) Bendeddouche (?)
4. Ya Settari Arfaâ Essitar (90 min) Merabi (1981)
5. Youm Eldjemaâ (120 min) Mezouane (1977)
6. En Ness li Maâna (120 min) Mahdaoui. (1986).

d'activité et qui garantissent l'immunité contre les pressions. Le système national d'information doit être déverrouillé pour permettre à la presse de s'affirmer par sa crédibilité et son objectivité.

En ce qui concerne le métier de journaliste et les unions professionnelles, les débats mettent en évidence les difficultés du journaliste qui se heurte au "diktat" de la fameuse autorisation en dépit d'une carte professionnelle signée conjointement par Mrs les Ministres de l'Information et de l'Intérieur et en dépit d'un ordre de mission établi en bonne et due forme pour réaliser un reportage dans une unité économique ou un service donné ainsi que le refus d'accès aux sources de l'information.

Par ailleurs les journalistes cherchent à se regrouper au sein des "unions professionnelles pluralistes et autonomes". Ils souhaitent contrairement à ce qui existe c'est-à-dire l'U.J.E.T, organisation socio-professionnelle sous l'égide du Parti, édifier une organisation démocratique qui échappe à tout monopole de responsabilité, une union forte libre, démocratique qui place les intérêts de la profession au dessus de toute autre considération".

CENSURE

Horizons du 3/11/88

"Liste non exhaustive de production télévisuelles n'est pas un prétexte pour jeter l'anathème. Elle sert de point de repère, de source à nos légitimes interrogations sur les raisons d'une pratique qu'appauvrit la programmation nationale et musèle une certaine manière de dire et de filmer les choses. Pourquoi financer et produire des œuvres qui seront interdites à la diffusion ? Cet exemple de la censure à la production télévisuelle peut-être élargie à l'ensemble des médias.

LISTE EXHAUSTIVE DE QUELQUE ŒUVRES AUDIOVISUELLES (FILMS, DOCUMENTAIRES, SERIES, VARIETES) PRODUITES PAR LA TELEVISION NATIONALE ET QUI N'ONT JAMAIS ETE DIFFUSEES

SERIES

— La clef épileptique

1. Stationnement Interdit (25 min) Mourah, (1982)
2. La Goutte (60 min) Hadjadj, (?)
3. Oualou (30 min), Begga, (1982)
4. La Roue (60 min) Lamri, (1982)
5. Takyn Saâdi (le labyrinthe — 45 min) Baba-Aissa (?)
6. Tarfa (la corde) Hachemi C. (?)

DRAMATIQUES

1. Etmaâ ifassad etbaâ (120 min) Benbrahim/Hachemi C. (1980)
2. Ya El Akh Rak Metsellel (120 min) Belhadj (1983)
3. Khotba Dial Sidna (90 min) Bendeddouche (?)
4. Ya Settari Arfaâ Essitar (90 min) Merabi (1981)
5. Youm Eldjemaâ (120 min) Mezouane (1977)
6. En Ness li Maâna (120 min) Mahdaoui. (1986).

DOCUMENTAIRES

1. Lémtaichines (2 x 45 min), Mourah/Kebir (1980)
2. L'Algérie (1^{re} partie) (52 min) Baba-Aïssa (?)
3. L'Iran (52 min) Baba-Aïssa, (?)
4. L'Angola (52 min) Baba-Aïssa, (?)
5. Musique du Sahara (4 x 30 min) Baba-Aïssa (?)
6. Tables rondes avec des écrivains (3 x 40 min), Tribèche, (?)
7. Timimoun (30 min) Lebcir, (1985)
8. Le Choix (El-Ikhtiyar) (50 min) Lebcir (?)
9. Histoire nomade (25 min) Lebcir, (?)
10. Tikar (30 min) Lebcir (1985)
11. Les travailleurs du port (20 min) Djelfaoui (1987)
12. Alger année 30 (50 min) Djelfaoui, (1980)
13. La femme et le travail (50 min) Fezzaz, (1985)
14. La chanteuse Baggar Hadda (90 min) Foughali (?)
15. Cheikh Imam (90 min) Benbrahim, (1985)
16. Chants et poésie, avec Foued Nedjm et Cheikh Imam (40 x 90 min) Benbrahim, (1985)
17. Témoignages (40 min) Lekloun, (1985)
18. Rencontre avec André Simon (20 min) Lekloun, (1980)
19. Les yeux du cœur (90 min) Benbrahim, (1985)
20. Développement du Sud (75 min) Benbrahim, (?)
21. Développement du Nord (52 min) Benbrahim, (1980)
22. Voyage dans le monde de la consommation (60 min) Fezzaz (1986)
23. La fraude fiscale (40 min) Sellamna (1986)
24. Regard d'enfants (20 min) Saharaoui, (1982)
25. Gaspillage des matériaux de construction (30 min) Brigui, (1984)
26. L'Université de Biskra (25 min) Brigui, (1985)
27. Le désarmement (50 min) Brahimi, (1985)
28. Entre hier et aujourd'hui (50 x 4 min) Mahdaoui (1987)
29. Slim Bouzid (50 min) Benkamla, (?)
30. Panorama du théâtre (6 x 40 mn) Hachemi C. (1986)
31. Le Centre de recherches en économie appliquée (35 min) Hachemi C. (1984)
32. Terre de notre histoire, Histoire de notre terre

FILMS BLOQUES EN PREPARATION, OU EN TOURNAGE

1. Série sur les écrivains algériens Djelfaoui, (?)
2. Le théâtre en création, Djelfaoui, (?)
3. La mère Benbrahim, (?)
4. Ahmed Oumeri Hadjadj, (?)
5. Recherches préhistoriques Hadjadj, (?)

COPIES ORIGINALES DISPARUES

1. Le marchand de corbeau, Sahraoui, (?)
2. L'oiseau enchanté, Sahraoui, (?)
3. Chants de liberté (1 ère partie), Lekloun, (?)
4. Issiakhem (25 mètres de bobine disparus), Sahraoui, (?)

A L'ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE

Après quelques polémiques telles que : "La T.V est le plus grand moyen de déformation" ou la suggestion qui consiste à "continuer les travaux à huis clos sans la presse", le débat va être recentré autour de la liberté d'expression.

Ainsi à l'APN, on estime que "ce ne sont pas les journalistes qui sont à incriminer, mais ceux qui détiennent le pouvoir de décision dans le système de l'Information".

"Que la presse doit être libre de toute entrave et qu'il faut mettre à la disposition des journalistes dans l'exercice de leur fonction les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

"Retransmission en direct des débats"

Par ailleurs le programme du gouvernement estime que "le secteur de l'information doit fonctionner sans contrainte ni pression et en toute objectivité conformément à un esprit responsable".

LIGUE ALGERIENNE DES DROITS DE L'HOMME

La Ligue a organisé des rencontres débats, témoignages avec les journalistes (plus de 500 ont participé), rencontre en vue d'établir un Rapport sur les dérivés et les carences de l'information liées aux événements d'octobre 1988. Le rapport est destiné à être rendu public.

Lors de ces débats il ressort que l'information en général n'a pas rempli le rôle social pour lequel elle existe et que les médias étrangers ont eu le monopole de l'information.

La Commission Information de la L.A.D.H estime que les "causes sont à rechercher dans les textes qui régissent la profession depuis 1962, notamment le Code de l'Information de 1982 qui organise le cadre juridique nécessaire à la mise sur pied d'une presse partisane et de propagande.

Par ailleurs la Commission de la L.A.D.H souligne la nécessité de l'élaboration rapide d'un nouveau code de l'information à l'effet de permettre l'expression de toutes les sensibilités nationales au moyen d'une presse libre".

PARTI FLN

Au sein du Parti, lors de la préparation du 6ème Congrès du FLN polémique avec la presse. Les militants s'en prennent à la presse nationale pour avoir occulté et "couvert" au sens figuré la teneur de ces débats qui ont été à leurs yeux empreint d'une démocratie réelle.

Les militants dénoncent le silence de certains organes de presse nationale qui n'ont pas encore atteint le stade nécessaire pour exprimer les préoccupations légitimes du peuple.

Comme à l'APN, les délégués ont exigé le départ de la salle des représentants des organes de presse. Certains restèrent. D'autres journalistes quittent la salle pour "offense grave à la dignité et à l'honneur des hommes de la profession".

"Les journalistes sont des travailleurs comme nous. Ce qu'il faut dénoncer sont ceux qui donnent des ordres aux journaux. Pourquoi un débat comme le nôtre n'est pas retransmis en

direct à la T.V. Que les gens sachent comment nous disons les choses" (A.A. 10/11/88). Militants de la Conférence régionale Parti-Alger-Centre.

Pour le responsable du Parti (M. Abdelhamid Mehri), "La presse a prouvé son inefficacité puisqu'elle était capable de tourner à gauche comme à droite" Et de préciser : "Nous sommes tous responsables de cette situation et elle est liée à la nature de la pratique politique dans le pays.

"Nous avons toujours dit à ceux qui s'opposent à cette idée que les premières victimes de la pratique journalistique seront nous-mêmes. Car nous exerçons des pressions sur nos institutions (E.M. 8/11/88 — Interview à El-Djoughouria).

Définissant le rôle de la presse M. Mehri souligne que c'est "une arme de lutte contre les ennemis du pays à l'intérieur et à l'extérieur, un moyen d'informer le public objectivement sur les réalités socio-économiques du pays ainsi que sur les préoccupations quotidiennes du citoyen" ; hiérarchisation dans son rôle qui dit long sur la conception de l'Information par le Parti.

Toutefois Mr Mehri souligne aussi que l'information doit être ouverte, dépourvue de clichés, objective, globale... et que la censure a pénalisé le Parti et la base militante.

Il ajoute par ailleurs que "les voies de circulation et de communication de l'information n'était pas toujours claires. Il a relevé les lacunes et souligné la nécessité d'être partie prenante du changement.

Pour renforcer le front FLN "La démocratie sera exercée dans l'information" et que le Front permettra une "pratique d'une information véritable, une information responsable" E.M. 24/11/88.

Bien que nous ayons quelque peu survolé les problèmes soulevés par les moyens d'information en général et la presse écrite en particulier, il nous paraît fondamentale de souligner que les réformes politiques et la démocratisation du système politique entraîneront obligatoirement une prise en charge d'un volume considérable d'informations diversifiées. Il s'agit entre autres de savoir en conséquence comment les moyens d'information en général et la presse en particulier vont s'intégrer ou être la dynamique des nouvelles réformes politiques fondées sur la démocratie. Quelles sont par ailleurs les réformes politiques, et les décisions législatives et réglementaires qui permettront de donner à la presse nationale sa crédibilité et ses lettres de noblesse dans une dynamique à la fois unitaire et libre de toute contrainte.

La réponse à cette interrogation reste liée aux réformes politiques⁽¹⁾ qui d'ailleurs ont passés sous silence le problème de l'information qui reste un facteur déterminant pour la renaissance, le développement et la pratique d'une démocratie réelle.

(1) Depuis la présentation de cette communication en décembre 1988, la publication du second volet des réformes politiques et l'adoption de la nouvelle Constitution en février 1989 sont venus enrichir, alimenter et entretenir le débat sur l'information et la communication avec en particulier la discussion du projet de Code de l'Information.